SYNDICAT DES APICULTEURS DE METZ & ENVIRONS

RUCHER ECOLE – 20 route de Flanville – 57645 OGY-MONTOY-FLANVILLE

Courriel : contact@apiculture-metz.fr
Site Internet : https://www.apiculture-metz.fr

Compte rendu
Réunion du comité le 21 octobre 2021 à 19h00
Lieu : Rucher Ecole Ogy-Montoy-Flanville

Etat des présences : 16 membres sur 17 (1 membre absent)

MEMBRES DU COMITE D'ADMINISTRATION					
Nom Prénom		**Fonction**	**Présents**	**Excusés**	**Absents**
1	ARUS Olivier	Président	X		
2	CLAUSSET Martine	Vice-Présidente pôle Ecole & Miel	X		
3	PETIT Jean-Claude	Vice-Président pôle Production	X		
4	ALTET Olivier	Vice-Président pôle Formation	X		
5	DACQUAY Yan	Vice-Président pôle Partenariats	X		
6	FABISIAK Alain	Trésorier	X		
7	RICHIR Eddie	Secrétaire	X		
8	HOCHARD Roger	Trésorier adjoint	X		
9	ZUCCA Anne-Marie	Secrétaire adjointe	X		
10	DI FANT Bernard	Assesseur	X		
11	GAL Philippe	Assesseur	X		
12	KLARA Daniel	Assesseur			X
13	KUKONYA Alexis	Assesseur	X		
14	LAMBINET Francis	Assesseur	X		
15	FAVROT Patrick	Assesseur	X		
16	STAEBLER Jean-Yves	Assesseur	X		
17	SPRUNCK René	Assesseur	X		

SYNDICAT DES APICULTEURS DE METZ & ENVIRONS
RUCHER ECOLE – 20 route de Flanville – 57645 OGY-MONTOY-FLANVILLE

Courriel : contact@apiculture-metz.fr
Site Internet : https://www.apiculture-metz.fr

Ordre du jour

Forme juridique du Syndicat des apiculteurs de Metz & environs 3
Proposition de gouvernance pour la présidence 3
Site du Saulcy, rétablissement à l'état d'origine des lieux 4
Point de situation sur le partenariat Courcelles Chaussy 4
Présentation et vote du budget prévisionnel de 2022 5
Liste des pièces jointes 5

Forme juridique du Syndicat des apiculteurs de Metz & environs

Contexte :
Faisant suite aux travaux de mise à jour des statuts initiés au deuxième semestre 2019 pour être présentés à l'assemblée générale de 2020.

Il s'avère que la forme juridique du Syndicat des apiculteurs de Metz & environs est celle d'un syndicat professionnel régi par la loi du 21 mars 1884, modifiée par celle du 12 mars 1920 et ultérieures.

Les statuts initiaux ont été déposés le 17 novembre 1945 à la Mairie de Metz.

Après vérification et conseil auprès de Maître Olivier FIRTION avocat associé au barreau de Metz, il apparaît que la forme juridique du Syndicat des apiculteurs de Metz & environs n'est plus compatible avec ses activités actuelles.

Maître Olivier FIRTION a reçu messieurs Olivier ARUS, Alain FABISIAK et Olivier ALTET à titre gracieux pour présenter les solutions juridiques qui s'offrent au Syndicat.

Il en résulte que la forme juridique du Syndicat doit évoluer vers une association loi 1908 (Alsace-Moselle).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, donne son accord au Président pour engager les démarches nécessaires à l'évolution de la forme juridique du Syndicat. Un devis sera demandé à Maître Olivier FIRTION pour la rédaction des statuts et du règlement intérieur ainsi que les conseils concernant la méthodologie à suivre.

Proposition de gouvernance pour la présidence

Afin de maintenir la dynamique et de fluidifier les transitions, le Président propose le mode de gouvernance suivant :

- Un Président élu pour un mandat de deux ans, renouvelable mais non consécutif ;
- Election du futur Président un an à l'avance, celui-ci seconde le Président en fonction et prend connaissance des dossiers ;
- Après son mandat, le président sortant est membre de droit du bureau pendant deux ans.

Vote du nouveau mode de gouvernance : 9 voix pour, 5 abstentions, 2 voix contre. **Le nouveau mode de gouvernance est adopté par le conseil d'administration à la majorité des voix.**

Site du Saulcy, rétablissement à l'état d'origine des lieux

Le président rappelle le contexte et la proposition de devis de l'entreprise HOLLINGER. Suite aux échanges entre le Président et l'Université de Lorraine, celle-ci ne semble pas fermée pour nous aider financièrement en fonction de ses propres impératifs financiers et sans aucun engagement.

Francis LAMBINET est invité à présenter les conclusions de ses démarches. Un certain nombre de particuliers et d'associations semblent intéressés pour récupérer les ALGECO. Néanmoins, beaucoup de points concernant le cadre légal de la réalisation, la sécurité des biens et des personnes, les assurances en cas d'accident ne peuvent être tranchés avec certitude. De plus, en l'absence de contrat :

- Le conseil d'administration ne dispose d'aucune garantie que l'opération sera réalisée dans sa totalité et les lieux rétablis dans leur état d'origine ;
- L'université de Lorraine qui est le donneur d'ordre pour la démolition risque fort de refuser.

Francis LAMBINET se propose d'apporter au conseil d'administration les garanties nécessaires permettant d'envisager cette solution.

Roger HOCHARD demande qu'il soit établi un second devis. Le conseil d'administration lui donne son accord et le charge de sa réalisation.

En l'état, ce point n'appelle pas de vote.

Point de situation sur le partenariat Courcelles Chaussy

Le président fait un point de situation concernant le partenariat avec l'EPLEA de Courcelles-Chaussy.

Présentation et vote du budget prévisionnel de 2022

Le Trésorier présente le budget prévisionnel 2022 réalisé en concertation avec l'ensemble des membres du bureau.

Le budget est à l'équilibre si l'on considère :

- 12.000,00€ de dépenses exceptionnelles réparties comme suit :
    - 10.000,00€ pour la remise en l'état d'origine du site du Saulcy ;
    - 2.000,00€ provisionnés pour la rédaction des statuts par l'avocat.
- 7.500,00€ d'amortissement sur 10 ans pour la plantation de haies mellifères autour du rucher école. A noter, que le Syndicat s'est engagé à utiliser le don de 3.040,00€ fait par le ROTARY Club d'Hagondange pour la plantation de haies.

Vote du budget prévisionnel 2022 : 13 voix pour, 3 abstentions.
Le budget prévisionnel est adopté par le conseil d'administration à la majorité des voix.

Liste des pièces jointes

- Extrait relatif aux Syndicats du JORF du 22 mars 1884
  Extrait_JORF_18840322_81.pdf
- Extrait relatif aux Syndicats du JORF du 14 mars 1920
  Extrait_JORF_19200314_73.pdf
- Budget prévisionnel 2022
  BUDGET PREVISIONNEL 2022.pdf